DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIM
DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIM
Date de télétransmission : 17/10/2024
Date de réception en préfecture
017-261700108-20241004-20241017-394-DE
Date de réception préfecture : 17/10/2024
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA ROCHELLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 1/10/2024

SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2024

Sous la présidence de : Monsieur Jean-François FOUNTAINE

Autres membres présents: Madame Danièle CARLIER-MISRAHI - Monsieur Jean-Bernard HARENG - Monsieur Vivien JULHES - Madame Chantal MURAT - Madame Aya KOFFI - Madame Anne de CHALENDAR - Madame Marylise FLEURET-PAGNOUX - Monsieur Eric PASQUIER -Madame Marie-Bernadette GAUTHIER-VATRÉ Madame Frédérique MORANGE - Madame Anne-Marie BAUDON - Madame Françoise COHEN - Madame Catherine MARCY - Madame Delphine CHARIER.

Etaient absents/excusés: Monsieur El Abbès SEBBAR (pouvoir à Mme BAUDON) - Monsieur Jean-Claude COSSET.

Secrétaire de séance : Madame Marie-Bernadette GAUTHIER-VATRÉ

Date de convocation	30 septembre 2024
Nombre de membres en exercice	17
Nombre de membres présents ou ayant donné procuration	16
Nombre de votants	16
Nombre d'absent	1
Pour	16
Contre	0
Abstention:	0

N°4: CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – RESIDENCE AUTONOMIE VIELJEUX – DECISION **MODIFICATIVE N° 2**

Les crédits budgétaires concernant la masse salariale votés au global lors du Budget primitif sont d'un montant de 21 178 079 €. Les consommations après la paie d'aout sont de 13 411 781 € soit 63,32 % du budget. Toutefois les crédits inscrits au budget primitif 2024 sont insuffisants sur le Budget principal, Vieljeux et SSIAD.

Afin de permettre les mandatements de la masse salariale de fin d'exercice pour ces 3 budgets, il est nécessaire d'abonder le chapitre 012 du budget principal, de Vieljeux et du SSIAD.

Le Conseil d'Administration sur propositions du Président,

- considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024 sont insuffisants, - décide de modifier l'inscription comme suit :

BUDGET VIELJEUX

l/F	Chap.	Fct	Article R/	D/O	//O Libellé	Fonctionnement		Investissement	
				K/O		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
F	011		64111	Réel	REMUNERATION PRINCIPAL	30 000,00			
F	018		747.0	Réel	SUBVENTION D'EXPLOITATION		30 000,00		
	TOTAL					30 000,00	30 000,00		

CETTE PROPOSITION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTÉE

Pour extrait certifié conforme.

Le Président du CCAS

Jean-François FOUNTAINE